

COMMENT BENEFICIER DE L'OFFRE ?

Du 1^{er} mars au 30 juin 2021 inclus, pour l'achat (en France Métropolitaine, Corse, Monaco et DOM compris), de 1000 vis terrasse fischer⁽¹⁾, fischer vous rembourse 20€ H.T. (24€ TTC)

⁽¹⁾ Offre valable uniquement sur les références suivantes :

Art N° 660604	FTS-ST 5,0x50 A2P 200	Art N° 660615	FPF-ST 5,5x50 A2P 200
Art N° 660605	FTS-ST 5,0x50 A2P 500	Art N° 660616	FPF-ST 5,5x60 A2P 200
Art N° 660607	FTS-ST 5,0x60 A2P 150	Art N° 520183	FTS-ST 5,0X50 A2P/200 RB
Art N° 660608	FTS-ST 5,0x60 A2P 500	Art N° 522741	FTS-ST 5,0X60 A2P/200 RB
Art N° 660610	FTS-ST 5,0x70 A2P 100		

Les 1000 vis sont panachables parmi les 9 références citées ci-dessus, l'offre est valable pour un achat cumulé de 1000 vis minimum sur le même ticket de caisse.

Pour recevoir votre remboursement, renvoyez votre dossier de participation en suivant les étapes expliquées ci-dessous :

1. COMPLETEZ LE FORMULAIRE DE PARTICIPATION

- Remplissez le formulaire de participation disponible en magasin ou téléchargeable depuis www.fischer.fr/odr-vt

2. CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER avec les éléments ci-dessous :

- Votre formulaire de participation rempli avec vos coordonnées complètes
- L'original de votre preuve d'achat (facture ou ticket de caisse) de vos vis terrasse fischer concernées par l'offre conformément à la liste de références ci-dessus, datée entre le 01/03/2021 et le 30/06/2021, en entourant la date, le prix d'achat ainsi que la référence des produits concernés.
- Les codes-barres originaux à 13 chiffres de vos vis fischer directement découpés sur l'emballage (la photocopie des codes-barres ne sera pas admise et rendra nulle votre participation).
- Un RIB complet d'une banque domiciliée en France (sur lequel figure votre IBAN/BIC)

3. ENVOYEZ VOTRE DOSSIER

Envoyez votre dossier complété sous un seul pli suffisamment affranchi à votre charge, avant le 31 août 2021 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **fischer S.A.S, ODR Vis terrasse 2021**
12 Rue Livio - BP 10182
67022 STRASBOURG CEDEX 1

Vous recevrez votre remboursement de 20€ sous un délai de 10 semaines environ par virement bancaire à réception de votre dossier complet conforme.

Pour toute question relative à votre remboursement vous pouvez contacter le 0 810 333 555 (coût d'un appel local) pendant la période de validité de l'opération du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 (16h le vendredi).

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 Janvier 1978 les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse de l'offre.

Offre valable du 1^{er} mars 2021 au 30 juin 2021 inclus, réservée aux particuliers et installateurs professionnels domiciliés en France Métropolitaine -Corse et Monaco inclus- et DOM), et détenteurs d'un compte bancaire domicilié en France. Aucune réclamation envoyée après le 31/08/2021 ne sera prise en compte, quel qu'en soit le motif. L'envoi du dossier complet doit être effectué dans une seule et même enveloppe.

Sera considérée comme nulle toute demande illisible, incomplète, expédiée après la date limite et/ou non accompagnée des pièces et preuves d'achat requises et/ou en plusieurs envois. Frais d'envoi de la demande non remboursés. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter le participant, entraîneraient l'annulation de la participation concernée et ne pourra pas être soumis à la responsabilité de fischer.

Les conditions de l'offre et les modalités de remboursement sont disponibles dans les magasins vendant les vis terrasse fischer, téléchargeables sur le site Internet www.fischer.fr/odr-vt et adressées, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande en écrivant à :

fischer SAS – ODR Vis Terrasse 2021 – 12 Rue Livio – BP 10182 67022 STRASBOURG CEDEX 1

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter la présente offre ou de modifier les conditions d'organisation et de participation, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté constitutifs notamment mais non limitativement, de cause étrangère ou de cas fortuit.



fischer 